



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26. - Fax : 01.43.29.96.20.

E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org

Site : www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 25 mai 2016

Communiqué

Les extractions judiciaires : chronique d'une catastrophe annoncée

Depuis 2011, l'USM dénonce les dysfonctionnements induits par le transfert de la charge des extractions judiciaires du Ministère de l'Intérieur vers le Ministère de la Justice.

L'USM a déploré dès l'origine que les effectifs nécessaires aient manifestement été sous-évalués.

Après une phase d'expérimentations non concluantes, au cours de laquelle les services de police et de gendarmerie ont tenté de limiter les difficultés, le transfert de cette mission se poursuit sur l'ensemble du territoire selon une organisation incohérente et sans moyens suffisants.

Ainsi, l'USM est consternée par les distances que doivent parcourir les équipes dédiées pour accompagner un détenu entre une prison et un tribunal parfois seulement éloignés de quelques centaines, voire dizaines, de mètres.

L'USM constate aussi que nombre de juridictions pénales et de magistrats se voient refuser l'extraction d'une personne détenue au motif du manque de personnel disponible. Elle regrette que, malgré les efforts d'adaptation des juridictions aux contraintes des Autorités de régulation et de programmation des extractions judiciaires (ARPEJ), des procès doivent être renvoyés en l'absence du détenu, prévenu ou accusé, et que des auditions ne puissent être réalisées.

Elle rappelle que le législateur a soumis la procédure pénale à des délais très contraints, nécessitant une réactivité importante pour extraire les détenus. La visio-conférence, tantôt inutilisable faute de moyens techniques efficaces, tantôt inopportune ou inadaptée, ne saurait pallier l'incapacité de l'administration pénitentiaire à assumer la charge des extractions.

L'USM déplore la perte de temps et d'efficacité de la Justice qui découle de l'organisation absurde du nouveau système des extractions judiciaires. Elle demande au gouvernement de prendre en urgence les mesures qui s'imposent pour assurer la réalisation effective des extractions judiciaires et le bon fonctionnement de la justice pénale.

L'USM refusera que les magistrats soient tenus responsables des inévitables libérations anticipées pour non-respect des durées maximales de détention en cas de carence de l'administration pénitentiaire dans l'exécution des réquisitions d'extraction.